

Protocole de fraude de l'ONG Tele-Vie-Deo

1. Définition de fraude selon l'ONG Tele-Vie-Deo

Tele-Vie-Deo prend les cas de fraude très sérieuses et fera tout pour éviter la fraude et en cas de fraude elle prendra des mesures nécessaires.

Selon Tele-Vie-Deo la fraude c'est une acte malhonnête fait dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements.

Tele-Vie-Deo le voit comme un devoir de prendre toute la vigilance nécessaire concernant les moyens financiers.

2. La vision de Tele-Vie-Deo sur la fraude

L'intégrité est très importante pour le Tele-Vie-Deo, parce que l'intégrité découle des principes Bibliques pour la vie chrétienne.

Pour Tele-Vie-Deo l'intégrité n'est pas seulement agir intègre, mais en plus que la responsabilité d'une fonction, tâche ou ministère est accepté et qu'il y a la volonté de rendre compte.

Interne les employés de Tele-Vie-Deo rendent compte aux membres du conseil administratif et externe ils rendent compte aux bailleurs de fonds.

Vu de notre responsabilité Biblique nous trouvons que nous devons être de bons intendants des moyens qui nous ont été donnés.

3. Qu'est-ce que l'ONG Tele-Vie-Deo fait pour éviter la fraude?

L'ONG Tele-Vie-Deo a un processus de gestion et du contrôle interne quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations
- La fiabilité des informations financières
- La conformité aux lois et règlements en vigueur

Le système de contrôle interne de l'ONG Tele-Vie-Deo :

- Les dépenses doivent être appuyées des pièces comptables probantes.
- Les états de réconciliations bancaires doivent être élaborés mensuellement.
- Un contrôle du solde caisse doit être fait mensuellement.
- Un chèque ne peut être valorisé qu'avec les signatures de deux personnes parmi les trois signataires: le Président, le Trésorier et le Secrétaire Exécutif.

Chaque début de l'année l'état des dépenses et des recettes est élaboré par le secrétaire exécutif et mis à la disposition d'un cabinet reconnu externe pour un audit comptable et financier.

Le rapport financier est annuellement audité par le cabinet AMC (Audit Management Consulting).

Les diligences mises en oeuvre comportent :

- La vérification des opérations financières réalisées par l'ONG TELE-VIE-DEO
- La revue des principes et pratiques comptables appliqués ;
- Le contrôle de la conformité des dépenses et recettes avec les documents de base de TELE-VIE-DEO ;
- Le contrôle et l'application des critères de rationalité économique ;
- L'analyse des circuits des documents et des informations ;
- Le pointage des factures et des documents justificatifs avec les montants portés dans les livres de caisse et de banque.

L'audit annuel contient les documents suivants :

- Lettre de Certification
- Exécution du budget annuel (recettes)
- La vérification des dépenses

4. Comment agir dans le cas de fraude

Un soupçon d'irrégularité doit être signalé au secrétaire exécutif. Celui-ci renseigne à son tour le trésorier. Après cela tout le conseil administratif est informé. Le conseil administratif fera des examens internes et informera la personne qui a signalé la fraude.

5. Des mesures en cas de fraude

En cas de preuve de fraude la personne concernée sera déchu de son rang. Si l'investigation concerne un employé de Tele-Vie-Deo, l'employé sera suspendu pendant l'investigation. Dans le cas de fraude l'employé fraudant aura un renvoi déshonorant et devrait recouvrir la somme détournée. Quand une autre partie que l'ONG Tele-Vie-Deo est dupée, celle-ci sera immédiatement informée.

6. Communication en cas de fraude

Un soupçon de fraude sera d'abord soigneusement examiné interne.

Dans le véritable cas de fraude tous les employés et les membres du conseil d'administration de Tele-Vie-Deo seront informés oralement et par écrit. De plus, les bailleurs de fonds seront informés immédiatement par email.

En fonction de la situation, les membres du conseil peuvent porter plainte à fin que le cas peut être investigué et la personne peut être réprime au pénal.

7. La publication du protocole de fraude

Le protocole de fraude sera fourni à tous les employés et tous les membres du conseil d'administration de l'ONG Tele-Vie-Deo et sera publié sur le site web de l'ONG Tele-Vie-Deo.